

INTERPELLATION

Auteur Emmanuel REVAZ, Les Verts et Laurent REY, PDCB
Objet Assainissement du sous-sol du site chimique d'Evionnaz: où en sommes-nous?
Date 07/09/2020
Numéro 2020.09.261

En février et septembre 2016, le Service de l'environnement a adressé à l'entreprise Siegfried Evionnaz SA deux décisions exigeant des mesures nécessaires et urgentes d'assainissement du sous-sol du site chimique d'Evionnaz. Il y est mentionné que les foyers de pollution mis en évidence représentent un grand potentiel de pollution, entre autres par des solvants chlorés et par des hydrocarbures aromatiques, et engendrent des atteintes significatives à la qualité des eaux souterraines du secteur Au de protection des eaux souterraines (eaux souterraines exploitables).

Ces deux décisions concernent respectivement l'Usine Sud et l'Usine Nord. Elles demandent la mise en place d'un dispositif de pompage et traitement des eaux souterraines, et fixent des objectifs d'assainissement pour l'aval éloigné de chacun des sites contaminés (fin 2020 en aval de l'Usine Sud et fin 2022 en aval de l'Usine Nord).

Le SEN a communiqué à la commission ATE qu'un projet de détail avait été réalisé, comprenant un dispositif de pompage conséquent et onéreux (Sfr. 15 mio sur 10 ans), requérant la réalisation de 1600 m de conduites, avec 2 passages sous les voies CFF par forages dirigés, ainsi que l'exploitation de 19 puits de pompage et d'une station de traitement à équiper dans une halle de 5'000 m³ à construire.

Cependant, à l'automne 2020, ce dispositif n'est encore ni en fonction, ni en construction. Sachant que les travaux de construction puis la phase de test pour une telle infrastructure demanderont au moins 12 mois, on sait déjà que les objectifs d'assainissement ne seront largement pas atteints dans les délais impartis.

Conclusion

Etant donné ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer sur l'état d'avancement de ce dossier, en particulier en répondant aux questions suivantes:

- Comment expliquer que 5 ans après les décisions d'assainissement, le dispositif de pompage et traitement des eaux polluées ne soit toujours pas en fonction sur le site chimique d'Evionnaz?
- Quel est le calendrier actualisé de la réalisation de ce projet d'assainissement, et à quelle échéance pouvons-nous fixer la mise en service du dispositif en question?
- Si le retard dans la réalisation des mesures se prolonge, est-ce que le SEN prévoit la possibilité de réaliser les mesures d'assainissement par substitution à Siegfried?